

welQome

Charte des partenaires du programme

Tous les partenaires du programme welQome sont attachés à la qualité des services économiques, et tout particulièrement au respect des principes de durabilité.

Par l'acceptation électronique de cette charte, chaque partenaire certifie :

Ancrage local

- développer son activité principalement dans le canton de Vaud et contribue à l'essor économique de celui-ci ;
- Favoriser dans la mesure du possible, , et en particulier au travers de son/ses offres WelQome, le choix de personnes fournissant, sous-traitant et offrant des prestations implantées dans le canton de Vaud ;

Environnement

- Chercher à éviter le gaspillage inutile de ressources et s'efforce de réduire la quantité de déchets ;
- Veiller à prendre toutes les mesures utiles pour protéger l'environnement ;

Mobilité

- Encourager la clientèle à avoir recours aux transports publics ou à la mobilité douce pour venir sur site ;

Conditions de travail

- Mettre en œuvre des pratiques sociales respectueuses des droits et des intérêts de son personnel salarié ; plus particulièrement en respectant a minima les conditions de la branche (CCT, contrat type,etc.) ;
- S'abstenir de toute discrimination à l'égard de l'ensemble du personnel ou de la clientèle sur la base de leur nationalité, de leur âge, de leur couleur de peau, de leur sexe, de leur identité de genre ou orientation sexuelle, de leur religion, de leur handicap, de leur mode de vie et/ou de leurs convictions politiques ;

Notes explicatives de la Charte

Cette note explicative concernant la Charte des partenaires du programme WelQome a pour but de guider l'Etat de Vaud, en partenariat avec l'entreprise Qoqa Services SA dans l'évaluation de la durabilité des offres proposées par les prestataires.

Elle a également pour but d'être un outil de recommandations et d'auto-évaluation pour les bénéficiaires du programme WelQome dans leurs pratiques en matière de durabilité.

Ancrage local

- Développer son activité principalement dans le canton de Vaud et contribuer à l'essor économique de celui-ci ;
 - Faire la promotion d'activités en terre vaudoise auprès de la clientèle
 - S'associer/collaborer avec des partenaires vaudois-es en priorité.
- Favoriser dans la mesure du possible, et en particulier au travers de son/ses offres WelQome, le choix de personnes fournissant, sous-traitant et offrant des prestations implantées dans le canton de Vaud ;
 - Acheter ses fournitures auprès d'entreprises vaudoises et qui proposent si possible des produits fabriqués dans le canton avec des matières premières vaudoises.
 - Acheter les produits d'alimentation auprès d'entreprises productrices vaudoises et en faire la promotion

Environnement

- Chercher à éviter le gaspillage inutile de ressources et s'efforcer de réduire la quantité de déchets ;
 - Renoncer aux produits et emballages à usage unique (lingettes, bouteilles en plastiques, vaisselle en plastique jetable, couverts et emballages en plastique)
 - Éviter les portions individuelles (savon, shampoing, beurre, confiture, etc.)
 - Proposer des demi-portions et/ou la possibilité de se resservir pour éviter le gaspillage alimentaire
 - Planifier les achats
 - Acheter des légumes hors calibres auprès des entreprises productrices
 - Maintenir les stocks au minimum et consommer à temps les aliments à durée de consommation limitées.
 - Sensibiliser la clientèle au gaspillage alimentaire (voir la campagne savefood.ch)
 - Distribuer les surplus de nourritures à des organisations de bienfaisance
 - Mettre en place un système de *food box* pour emporter les restes de repas dans des contenants réutilisables (recircle.ch)
 - Supprimer les bombonnes à eau et installer des fontaines à eau branchées directement sur le réseau d'eau potable
 - Mettre à disposition du matériel de tri, accompagné d'une signalétique claire et visible
- Veiller à prendre toutes les mesures utiles pour protéger l'environnement ;
 - Utiliser des produits de nettoyage écologique
 - Aménager et entretenir les espaces verts de manières différenciées (prairies fleuries, hôtel à insectes, ruches, espèces de plante locales)

- Acheter de l'énergie verte auprès de l'entreprise fournisseuse d'électricité
- Installer des panneaux solaires et favoriser l'autoconsommation
- Limiter l'éclairage nocturne
- Installer des économiseurs d'eau
- Changer les serviettes et les draps de lit uniquement à la demande de la clientèle.

Mobilité

- Encourager la clientèle à avoir recours aux transports publics ou à la mobilité douce pour venir sur site ;
 - Promouvoir activement dans toute la communication les transports publics pour se rendre sur site
 - Proposer systématiquement à la clientèle au moment de la réservation les horaires des transports publics ainsi que les explications utiles pour l'itinéraire
 - Offrir un rabais à la clientèle se rendant dans l'établissement en transports publics
 - Favoriser la mobilité douce dans le cas d'activités organisées dans le cadre de l'offre, et dans les conseils à la clientèle

Conditions de travail

- Mettre en oeuvre des pratiques sociales respectueuses des droits et des intérêts du personnel salarié ;
 - Favoriser des emplois stables
 - Mettre en place des dispositifs d'insertion et de réinsertion professionnelle
 - Promouvoir le « work-life balance » et permettre aux personnes employées de concilier leur vie familiale et professionnelle
 - Limiter le turn-over en proposant des formations et des conditions de travail attrayantes
- S'abstenir de toute discrimination à l'égard des personnes employées ou de la clientèle sur la base de leur nationalité, de leur âge, de leur couleur de peau, de leur sexe, de leur identité de genre ou orientation sexuelle, de leur religion, de leur handicap de leur mode de vie et/ou de leurs convictions politiques ;
 - Garantir l'égalité salariale entre homme et femmes à tâche égale
 - Mettre en place des accès facilités pour les personnes en situation d'handicap
 - Offrir aux proches aidant-e-s des tarifs spéciaux
 - Offrir des places d'apprentissage ou de stages rémunérés